

Date de convocation :
22/11/2021

Nombre de conseillers
en exercice : 15

L'an deux mille vingt et un et le deux décembre à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur
SANS Christian, Maire

Présents : M.SANS (Proc) Mme GERARD (Proc),
MM.RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX,
Mme DALLA-ZANNA, MM ROQUEBERT,
CELLIER, EVIN, Mmes COURTOUX (Proc),
SANDY(Proc)

Absents excusés :
Mme AIMONE-CAT(Proc. Mme GERARD) ;
Mme GRANGE (Proc Mme SANDY)
M. DESHONS (Proc M.SANS)
Mme AGUILA (Proc. Mme COURTOUX)

Madame GERARD a été élue secrétaire de séance.

D.C.M. N° 12-1

Objet : Contrat d'assurances / Attribution Marché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2 ;
Vu le Code Civil, et notamment son article 713 ;
Monsieur le Maire rappelle que le cabinet ARIMA, par délibération en date du 30/08/2021, a été chargé par le
Conseil Municipal d'organiser la mise en concurrence des contrats d'assurances.
Il présente au Conseil Municipal l'analyse des réponses des candidats rédigée par ARIMA et propose de retenir
l'offre « économiquement la plus avantageuse » :
Lot N°1 : « Dommages aux biens » - la SMACL pour un montant TTC de 22 718,76€
Lot N°2 : « Assurance des responsabilités et des Risques annexes » - la SMACL pour un montant TTC de
3 117,09€
Lot N°3 : « Véhicules à moteur » - la SMACL pour un montant TTC de 2 872,04€
Lot N°4 : « Protection fonctionnelle » - la SMACL pour un montant TTC de 127,84€

OUI, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de retenir les offres de la SMACL pour les lots :

Lot N°1 : « Dommages aux biens » - la SMACL pour un montant TTC de 22 718,76€
Lot N°2 : « Assurance des responsabilités et des Risques annexes » - la SMACL pour un montant TTC de
3 117,09€
Lot N°3 : « Véhicules à moteur » - la SMACL pour un montant TTC de 2 872,04€
Lot N°4 : « Protection fonctionnelle » - la SMACL pour un montant TTC de 127,84€.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 06 décembre 2021

Pour extrait conforme.

En Mairie, le 6 décembre 2021

Le Maire,
Christian SANS

